

XXXX

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE DEUX-MONTAGNES

RÈGLEMENT NUMÉRO XXXX

**Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 922 800 \$
pour les travaux de réfection de la chaussée et de bordures de diverses rues**

CONSIDÉRANT que la municipalité peut, pour toutes les fins de sa compétence, emprunter de l'argent (art. 543 L.C.V.) ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'effectuer les travaux de réfection de la chaussée et de bordures de diverses rues ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance tenue le _____2021 ;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le conseil décrète l'exécution de travaux de réfection de la chaussée et de bordures des rues Baudoin, Larouche, Kennedy, J. Brunette, Olympia, Place Filiatrault, Place du Coteau, Du Berger, Gamble, Lepage, Croissant Mathys, Helleur, Raby et Dr. Letondal, , tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Jean B. Fayomi, directeur du génie et des Services techniques, en date du _____2021, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **3 922 800 \$** pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter une somme de **3 922 800 \$**, sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent

XXXX

pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Denis Martin, maire

M^e Jacques Robichaud, greffier

Adopté à une séance du conseil,
tenue le _____ 2021

RÈGLEMENT N°

ANNEXE "A"

Description	Qtée	Unité	Prix Unitaire	Montant	Total
1. TRAVAUX					
1.1 RÉFECTION DE CHAUSSEE					
1.1.1 Pavage à enlever	46020	m. ca.	7,50 \$	345150	
1.1.2 Bordure de béton à construire	2295	0	100,00 \$	229 500,00 \$	
1.1.3 Réfection de bordures	2165	m. lin.	200,00 \$	433 000,00 \$	
1.1.4 Préparation de la surface à paver	46020	m. ca.	6,00 \$	276 120,00 \$	
1.1.5 Réparation de gazon	3785	m. ca.	16,00 \$	60 560,00 \$	
1.1.6 Réhaussement de terrain avec de la terre et de la tourbe	3550	m. ca.	40,00 \$	142 000,00 \$	
1.1.7 Réparation de pavage	2770	m. ca.	50,00 \$	138 500,00 \$	
1.1.8 Ajustement des puisards existants avec nouveau cadre, guideur et grille ajustable	140	Unité	1 500,00 \$	210 000,00 \$	
1.1.9 Ajustement des regards existants avec, nouveau cadre, guideur et couvercle ajustable	59	unité	1 600,00 \$	94 400,00 \$	
1.1.10 Enrobés bitumineux - Couche de base - ESG-14 (PG 58S-28) - Épaisseur 60 mm	6679	tonnes	100,00 \$	667 900,00 \$	
1.1.11 Enrobés bitumineux - Couche de surface - ESG-10 (PG 64H-28) - Épaisseur 40 mm	4475	tonnes	115,00 \$	514 625,00 \$	
Total:				3 111 755,00 \$	
1.3 CONTINGENCES					
1.3.1 Contingences 10 %				311 175,50 \$	
TOTAL TRAVAUX:					3 422 930,50 \$
2. HONORAIRES PROFESSIONNELS					
2.1 Étude géotechnique				\$ 27 000,00	
2.2 Laboratoire ingénierie des matériaux				\$ 45 000,00	
2.3 Frais Services Techniques				\$ 5 000,00	
3. TAXES					
3.1 Taxes (au net) (4,75 %)				166 246,70 \$	
SOUS-TOTAL:					3 666 177,20 \$
4. FRAIS DE FINANCEMENT					
4.1 Intérêts emprunt temporaire (5%)				183 308,86 \$	
4.2 Frais d'émission (2%)				73 323,54 \$	
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT:					256 632,40 \$
5. TOTAL:					3 922 809,60 \$

DATE:

Jean B. Fayomi, ing., M.ing.
 Directeur des Services techniques et des Travaux publics